



En exercice : 58
Présents : 43
Votants : 48

Séance du 19 septembre 2022

Le dix-neuf septembre deux Mille Vingt-deux à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 13 septembre 2022, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence

de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVEILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

TRIDON Fabrice, suppléant
MARTIN-FERRÉ Nadine
DALIFARD Alexia, titulaire
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
/
/
TISON Hervé, LÉPICIER René-Marc, titulaires
COUFFÉ Dominique, titulaire
Christophe LANGOUËT, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, BÉZIER Florence, titulaires
BANNIER Géraldine, titulaire
de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, PREVOSTO Dominique, LANVIERGE Quentin, RAGARU Edit, titulaires
HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire
GOHIER Odile, titulaire
BASLÉ Jérôme, titulaire
BERSON Christian, titulaire
TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LECOT Gérard, titulaire
/
/
JUGÉ Joseph, titulaire
BRÉHIN Colette, titulaire
CHANCEREL Philippe, titulaire
BAHIER Alain, titulaire
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
GENDRY Daniel, titulaire
RESTIF Vincent, titulaire
de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, PELLUAU Philippe, titulaires
/
CLAVREUL Yannick, titulaire
PÈNE Loïc, titulaires
GAUCHER Olivier, titulaire
BOURBON Aristide, titulaire
GILLES Pierrick, titulaire
BEUCHER Clément, titulaire
/
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loïc (Astillé), CHAUVIN Maxime (Ballots), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), MAHIER Aurélie (Craon), DESHOMMES Catherine (Cuillé), CHADELAUD Gaétan (La Roë), LEFÈVRE Laurent (Quelaines-Saint-Gault), LIVENAI Norbert (Renazé), BARBÉ Béatrice (Senonnes), GUINEHEUX Dominique (Saint-Quentin-les-Anges)

Étaient absents : SORIEUX Vanessa (Brain-sur-les-Marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), HAMARD Benoît (Craon), JULIOT Thierry (La Rouaudière), DERVAL Séverine (La Selle Craonnaise), GUILLET Vincent (Saint-Aignan-sur-Roë),

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Jean Sébastien DOREAU a donné pouvoir à Maurice RADÉ

Aurélie MAHIER a donné pouvoir à Bertrand de GUÉBRIANT

Laurent LEFÈVRE a donné pouvoir à Christine de FARCY de PONTFARCY

Gaétan CHADELAUD a donné pouvoir à Richard CHAMARET

Norbert LIVENAI a donné pouvoir à Patrick GAULTIER

Secrétaire de Séance : Élu Gérard LECOT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2022-09/129 – FINANCES

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊTS (AMI) – APPEL À PROJETS (BAS CARBONE)

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE
CRAON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 19 septembre 2022

OBJET 2022-09/129 – FINANCES

**Appel à manifestation d'intérêts (AMI) – Appel
à projets (bas carbone)**

M. Christophe LANGOUËT, Président, rappelle au conseil communautaire, que le Conseil départemental engage 800 000 € d'ici la fin de l'année 2022 pour soutenir des projets de collectivités territoriales mayennaises (communes, communautés de communes, syndicats intercommunaux et mixtes) afin de les accompagner financièrement dans la réalisation de projets « bas carbone ». Ces projets devront prouver leur plus-value vis-à-vis de l'atténuation ou de l'adaptation au changement climatique, et devront apporter des solutions aux acteurs locaux et aux territoires souhaitant s'engager dans cette démarche.

La Communauté de Communes pourrait notamment émerger sur l'utilisation de matériaux biosourcés dans le cadre de l'extension du CAI, des actions sur la mobilité, ainsi que pour une chaudière numérique. Le dossier de candidature est en cours d'étude avec le maître d'œuvre et le Bureau d'études afin de quantifier les potentielles économies d'énergie. Les dossiers de demande de subvention doivent être déposés avant la date limite du 23 septembre prochain.

Après avis favorable du Bureau en date du 12 septembre 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

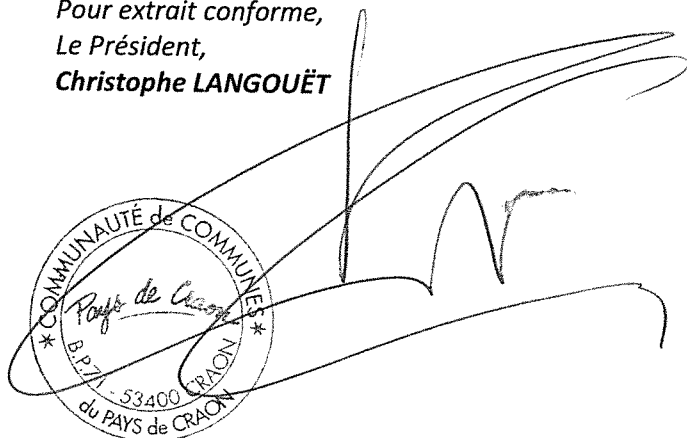
- ⇒ **DÉCIDE** de faire acte de candidature pour la Communauté de Communes du Pays de Craon auprès du département dans le cadre de l'AMI Bas Carbone,
- ⇒ **DONNE délégation** au président pour solliciter les subventions possibles concernant ces différents projets,
- ⇒ **DONNE délégation** au Président pour arrêter les plans de financements correspondants,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou Vice-président à effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier et à signer les documents se rapportant à cette décision.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 23 septembre 2022*

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christophe LANGOUËT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20220919-DELIB202209129-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2022

Affichage : 03/10/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

